

Directives Officielles à propos du Covid-19 pour la rentrée 2020

Les présentes mesures sont susceptibles d'évoluer en fonction des consignes émises par l'OFSP, les instances faïtières sportives et le canton de Genève, dans le cadre des mesures sanitaires pour lutter contre la pandémie de coronavirus.

1.- Concernant tous les membres :

- Seules les personnes en bonne santé et ne présentant pas de symptômes peuvent participer aux entraînements .
- **Garder ses distances** avant et après l'entraînement
- **Libérer les infrastructures sportives** (les espaces de sport, les vestiaires les couloirs, les halls, etc. ne sont pas des lieux de rassemblement, ils doivent être libérés dans les meilleurs délais)
- **Circuler dans les couloirs avec un masque** : le port du masque est obligatoire dans tout le bâtiment hormis pour les pratiquants durant l'entraînement.
- **Venir si possible en dogi**
- **Ne pas marquer d'arrêt** dans les couloirs
- **Le masque n'est pas porté** pendant l'entraînement

2.- Concernant les membres « enfants » :

- *En plus des directives du point 1*
- **Ne pas se changer** dans les couloirs ni dans les toilettes.
- **Le port du masque n'est pas obligatoire** pour les enfants en dessous de 12 ans.
- **Les enfants attendent leurs parent** à l'extérieur du bâtiment.

3.- Concernant les parents d'enfants :

- *En plus des directives du point 1*
- **Laisser les enfants** à l'entrée du dojo.
- **Les reprendre** à la sortie du dojo.
- **Interdiction de pénétrer** dans les vestiaires
- **Si le parent désire assister au cours** :
 - port du masque obligatoire pendant toute la durée de la présence.